

Dossier



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires  
Service aménagement, biodiversité et eau  
Unité police de l'eau

Monsieur le Maire  
Mairie de Saint-Georges  
62 rue Hautes Ecoles  
57830 SAINT-GEORGES

Dossier suivi par : Francis FISCHER   
Tél : 03 87 23 70 84  
Mél : [francis.fischer@moselle.gouv.fr](mailto:francis.fischer@moselle.gouv.fr)

Réf. : ASPE-L9

Objet : Dossier de déclaration  
Accord immédiat

Metz, le 20 JUIN 2014

P.J. : Récépissé de déclaration  
Arrêté du 22 juin 2007

Monsieur le Maire,

J'accuse réception de votre dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

- Mise en conformité du système d'assainissement des eaux usées de la commune de SAINT-GEORGES

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : 26 mars 2014
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : 57-2014-00069
- Dossier réalisé par : Bureau d'études G2C Ingénierie SAS

Votre dossier sera suivi par : Francis FISCHER

Je vous précise que votre dossier est complet et régulier sur le fond au titre de la loi sur l'eau et je vous prie de trouver ci-joint le « **récepissé de déclaration** » clôturant son instruction administrative. **Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.** Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récepissé de déclaration. Le dossier sera consultable en mairie.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publications.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R,421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU

  
VALERIE ANTOINE-POTIER

Copie transmise à :  
- G2C Ingénierie